Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Avril 1892. L'Université Laval No. 27.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

PATRIE

J'avais un ami alsacien qui était maître d'école après avoir été soldat. Il était sorti de l'armée avec le grade de sergent-major et la médaille militaire. Je ne sais pas comment on ne l'avait pas fait officier. Quand il eut fini son temps de service, son colonel lui conseilla de rester, en lui proposant de le faire adjudant sur l'heure. Il aurait été sous-lieutenant à la fin de l'année, et, ce premier pas franchi, qui sait? il pouvait être un jour officier supérieur. Il ne voulut pas.

Il y avait une amourette sous roche. Etant au régiment, il échangeait des lettres avec une payse, jolie personne, honnête et bien élevée, fille du maître d'école qui avait appris à Frédéric tout ce qu'il savait. Le sergent-major renonça de bon cœur à des espérances d'avancement qui pouvaient lui apporter une désillusion; il revint en Alsace, passa ses examens avec succès, se maria avec sa bonne amie, et obtint au bout d'un an l'école de son beau-père. Le traitement était suffisant pour des gens accoutumés à une vie modeste; la médaille militaire rapportait une petite rente de cent francs, qui n'était pas à dédaigner, et quand il leur vint deux beaux garçons, mes amis se dirent qu'ils étaient en état de les bien élever pour la patrie.

J'étais allé, à la fin des vacances de 1869, passer deux ou trois jours à Mulhouse, chez Jean Dollfus, et je fis un crochet, en revenant de Mulhouse à Nancy, pour aller faire à Frédéric une visite promise depuis longtemps. Ils ne m'auraient pas mieux reçu si j'avais été leur frère. Il n'y avait pas de place pour moi dans la maisonnette. Je pris une chambre dans l'auberge du village, qui était proprement tenue à la mode du pays. Je n'y rentrais que le soir, à l'heure de dormir, Frédéric portait une lanterne comme pour la ronde-major, et je passais la journée entière avec la famille. Il avait été convenu, après de longs débats, que je payerais ma dépense.

—Si vous voulez me donner l'hospitalité, leur avais-je dit, je l'accepte pour vingt-quatre heures; mais si vous me laissez faire à ma guise, je passerai trois semaines avec vous.

Je n'ai jamais mangé tant de choucroute ni diné de si bon appétit. Mme Frédérick ne savait faire que les deux ou trois plats du pays; elle les faisait très bien, avec une propreté parfaite, et servait ses convives avec une cordialité qui faisait le meilleur assaisonnement du repas. Les deux garçons, l'un de quinze ans et l'autre de treize, étaient rayonnants de santé et de force, un peu graves, un peu lourds, mais polis, affectueux. Il fallait voir comme tous ces gens-là s'aimaient! Rien que de lire leurs sentiments dans leurs yeux, c'était pour moi une réjouissance. Ils n'étaient pas mal logés. On entrait par la cour de l'école, bien munie par ses appareils gymnastiques. Il y avait deux classes contiguës, car Frédérick avait un adjoint. Tout cela était bien entendu et surtout très bien tenu. La maison du maître, bâtie avant les réformes, était très petite. On mangeait dans la cuisine, parce que Frédérick avait tenu à se faire un cabinet de ce qui aurait dû être la salle à manger. Au-dessus il y avait deux chambres où ces quatre personnes étaient un peu à l'étroit et c'était tout.

En revanche, le jardin était vaste, en plein rapport, un des plus jolis jardins, dans son genre, que j'aie jamais vus. On était saisi en y entrant d'une odeur saine de fleurs et de fruits dont l'air était embaumé. Il n'y avait pas un pouce de terrain perdu, pas une mauvaise herbe; tout était sarclé, raclé, épontillé, protégé. On y voyait les plus belles espèces en fruits, en légumes; des fleurs communes, mais éclatantes et bien venues. Tout cela faisait le plus grand honneur au jardinier, qui n'était autre que Frédérick, aidé de ses deux garçons. Il y avait au bout du jardin une tonnelle toute tapissée de chèvrefeuille et de roses remontantes, d'où l'on découvrait une plaine bien cultivée, et, au loin, les premières montagnes de la chaine des Vosges. La bourgade était tout entière de l'autre côté de la maison, de sorte qu'on était là comme en rase campagne. Un petit enclos, attenant au jardin, appartenait à Mme Frédérick. C'était l'héritage paternel. Une partie, au bord d'un cours d'eau, formait une prairie, où paissait une belle vache. Le reste produisait un peu d'orge et de blé.

—Je suis parfaitement heureux, disait Frédérick. Tous mes vœux sont remplis. Je n'ai qu'à remercier Dieu et à lui demander sa bénédiction pour la carrière de mes enfants.

Je lui demandai ce qu'il voulait en faire.

—Soldats d'abord, me dit-il; et tous les deux, le plus jeune ne voulant pas entendre parler de dispense légale. Après quoi ils seront maîtres d'école comme leur père, ou laboureurs, à leur choix. Ils passeront leur examen pour le brevet supérieur avant l'appel de la classe, et avec succès, j'en réponds: ce qui ne les empêche pas d'apprendre tout ce qu'un bon fermier doit savoir. L'aîné serait un excellent garçon de ferme dès aujourd'hui. Il s'est loué cette année pour le temps de la moisson, et ses gages ne nous sont pas inutiles.

Il voulut me montrer leurs cahiers, et me faire assister aux leçons qu'il leur donnait, quand ses autres élèves étaient partis. Je n'ai jamais pu persuader à mon ami Frédérick, ni mon autre ami Jean Le Flô, qui était maître d'école à Saint-Jean-Brévelay, dans le Morbihan, que je ne suis pas moi-même une sorte de maître d'école renforcé. Ils savaient confusément que j'avais été professeur à la Sorbonne jusqu'à la date de décembre 1851, et ils en concluaient que je devais être très fort en arithmétique et avoir une coulée et une bâtarde magnifiques. Les lettres que je leur écrivais auraient dû les éclairer sur ce dernier point. Ils pensaient peut-être que je réservais ma belle écriture pour les grandes occasions et que je faisais du grabouillage dans l'intimité.

Je dois dire que l'écriture des deux écoliers faisait l'orgueil de leur père. Des pleins d'une vigueur, des déliés d'une finesse, et une justification, si je puis emprunter ce mot à la typographie, d'une correction! L'ortographe était satisfaisante. Avec cette écriture-là, pensai-je, ils seront fonctionnaires fourriers au bout d'un an de service et sergents-majors au bout de deux ans.

—J'ai été obligé de leur apprendre bien des choses inutiles, me dit le père; mais il fallait bien parcourir tout le programme en vue de l'examen. Si j'avais été libre, je les aurais poussés sur l'histoire de France.

Il avait, pour l'enseignement de l'histoire, une excellente méthode. D'abord, il enseignait à fond la géographie physique: les grands cours d'eau flottables et navigables, les montagnes, les côtes avec leurs ports, les productions des différentes provinces, leurs beautés qui sont innombrables. Il racontait ensuite la succession des rois et les principaux événements, en ne donnant que très peu de dates, pour qu'elles fussent bien retenues, et en faisant ressortir tout ce qui concourait à former l'unité de la France. Il insistait sur les chartes des communes, sur les Etats généraux, sur la condition des ouvriers et des paysans. Toutes les fois qu'il rencontrait un beau règne, un grand fait d'armes, une époque importante de l'histoire des lettres ou des arts, il s'arrêtait. Autant il était bref pour le tissu ordinaire des événements, autant il se montrait abondant pour tout ce qui était propre à faire aimer la France. Il lisait de longs chapitres de Henri Martin ou de Michelet, de Michelet surtout. Il me fut facile de voir que l'histoire ainsi enseignée charmait et passionnait ses élèves.

Quand il lui arrivait de citer Jeanne d'Arc, ou du Guesclin, ou Turenne, leurs yeux brillaient. Ils connaissaient aussi Corneille et Racine. Il leur faisait apprendre par cœur quelques beaux vers et cela même faisait, suivant lui, partie de l'histoire. La révolution de 1789 était fêtée dans ce petit monde comme une résurrection de l'humanité. La Terreur y était maudite; l'Empire exalté outre mesure. On devinait à peine le despote; on voyait partout le victorieux. Le peuple souverain, la grande nation, la grande armée revenaient à chaque instant dans les récits du maître et dans les réponses des enfants. Ils exaltaient notre caractère chevaleresque, notre bravoure, notre extrême sociabilité. Jamais il n'y eut orgueil plus naïf, ni patriotisme plus sincère. Je remarquai avec plaisir que, tout en exaltant la France, Frédérick ne soufflait pas la haine contre les pays voisins. Je lui en fis la remarque.

—Il vaut mieux aimer, me dit-il. Le monde est bon; la France est grande. Elle n'a pas besoin, pour se grandir, de rabaisser les autres pays.

Tout le monde sait comment l'Alsace se battit en 1870 et 1871. Il n'y avait pas, dans toute la France, de province plus française ni de plus guerrière. Tout le monde partit et se battit en héros, même les enfants. Je ne fus pas étonné d'apprendre que Frédérick avait été nommé officier, et qu'il était, dès les premiers temps, très compté dans son régiment. Valentin—notre préfet—m'écrivit qu'il s'était signalé dans plusieurs rencontres, et qu'on l'estimait pour la rectitude de son jugement et sa bravoure calme et intrépide.

Pendant l'investissement, nous vécûmes à Paris comme dans une île lointaine, séparée du reste du monde, ne connaissant que les gros événements, les connaissant mal, et dans l'ignorance absolue de tout ce qui n'intéressait que les personnes. Après le siège, vint la capitulation, et après la capitulation, la Commune: autant de lamentables souvenirs. Ce n'était pas le moment, dans le torrent des affaires publiques qui nous entraînait, de songer à ses proches et à ses amis.

J'étais dans mon cabinet au palais de Versailles, occupé de la rédaction d'un rapport sur la nomination d'un évêque d'Ajaccio; je donne ce détail pour montrer la précision de mes souvenirs. J'entendis un bruit dans l'antichambre, presque des cris. C'était évidemment l'huissier du service qui, se conformant à mes ordres, refusait d'introduire un visiteur récalcitrant. Tout à coup la porte s'ouvrit brusquement et André, mon vieux valet de chambre, qui s'était trouvé là par bonheur, mit devant moi, sur mon bureau, un morceau de papier portant ces deux mots:

"La veuve de Frédérick et son fils unique."

J'ai rarement éprouvé une douleur aussi poignante, même dans ce temps fertile en douleurs.

Elle était plus calme que moi, les yeux secs, les joues creuses, les mains et les lèvres un peu tremblantes, vieillie de vingt ans, avec une grande mine encore sous ses haillons, car elle portait évidemment la livrée de la misère. Ainsi donc il était mort, ils étaient morts! Elle tira de sa poche une croix d'honneur. On l'avait attachée sur la poitrine de son pauvre ami à l'hôpital. Il avait encore sa connaissance à ce moment-là. "Vous êtes un héros," lui avait dit le général. Il essaya de lever la main pour serrer celle qu'on lui tendait, mais il ne le put, la mort était sur lui. Il s'éteignit une heure après.

—J'appris ces détails par une lettre de son colonel, me dit-elle. Mon Paul avait dix-sept ans, il s'engagea. Il me dit: "C'est mon tour." Je n'essayai pas de le retenir. Je me dis que son père ne l'aurait pas fait. Il est parti...

Puis, plus bas, et d'une voix tremblante:

—Ce n'est pas une balle qui l'a enlevé. Non. C'est la fièvre typhoïde.

Je n'osais pas ce jour-là lui parler d'autre chose que de ses deux morts, et pourtant je ne pouvais détacher mes yeux de ses vêtements révélateurs. "Ils sont à la mendicité, me disais-je; mais comment les secourir?" Elle était épuisée. Je lui proposai de remettre au lendemain la suite de notre conversation.

—J'ai beaucoup de détails à vous demander; nous causerons de votre situation et de l'avenir de votre fils. En attendant, vous allez passer la nuit chez moi.

Ce n'était pas une belle offre. Nous n'avions qu'un lit monté pour toute la famille. Mes deux fils et moi, nous couchions sur des matelas posés par terre dans une des salles du musée. Elle refusa obstinément. Nous parvînmes à lui trouver une mansarde à l'hôtel de la Chasse.

Je passai la nuit à chercher ce que je ferais d'elle. Ceux qui n'ont jamais passé par les affaires croient volontiers qu'un ministre trouve toujours tout à point la place qu'il lui faut. Il n'en est rien. Il y a des droits acquis, des règlements, des promesses faites; très peu de places d'ailleurs pour les femmes. Elle avait droit à une retraite comme veuve d'un capitaine. Ce grade, donné pendant la guerre, en dehors des règlements militaires, serait-il reconnu? Que serait cette retraite? Il faudrait en tout cas l'attendre longtemps, et en attendant, que devenir? Je passai de bon matin chez Le Flô, qui était encore ministre de la guerre. Il me promit de presser la liquidation et m'offrit sa bourse. Mais il ne s'agissait pas de sauver le quart d'heure. Il fallait prévoir une attente de plusieurs mois dans cette désorganisation générale de tous les services.

Je ne pus la faire venir qu'à midi. Je ne m'étais pas trompé. Ce long voyage à travers les lignes allemandes, avec des chemins de fer encombrés ou rompus, avait été un supplice, ils avaient fait une partie de la route à pied. On les avait arrêtés plusieurs fois. Alsaciens réfugiés! Ce n'était pas un titre à la protection des vainqueurs. Ils n'avaient littéralement mangé que du pain l'un et l'autre. Il lui restait encore une cinquantaine de francs.

—Mais, disait-elle, nous n'étions séparés de la mendicité que par cet argent-là, et je ne pouvais me résoudre à le dépenser. Il a été admirable, ajoutait-elle en me montrant son fils; dans les moments les plus dangereux et les plus tristes, il ne pensait jamais qu'à moi.

Je comprenais que, depuis le départ de Frédérick, elle n'avait rien touché de son traitement d'instituteur.

—Vous aviez un champ à vous, lui dis-je; une vache.

—J'ai pu vendre la vache à des voisins, dit-elle; et c'est de ce qu'ils nous en ont donné que nous vivons. J'ai vendu aussi tout notre mobilier. On m'en a bien peu donné, ce n'est pas par dureté de cœur; c'est que la ruine est partout.

—Mais la terre?

Elle eut l'air étonné:

—Il fallait rester en Alsace pour la garder, devenir Allemands.

Il était clair qu'elle n'en avait pas même conçu la pensée. Elle avait renoncé à une sorte de bien-être et embrassé la misère noire sans réflexion, comme une nécessité à laquelle on se soumet, parce qu'il n'y a pas d'autre issue. Cependant, me disais-je, une femme, une veuve!

Elle lut quelque chose de cela dans mes yeux. "L'armée!" dit-elle. Je compris: L'armée allemande! Je n'y pensais pas au premier moment: ces situations étaient si nouvelles! L'enfant avait quinze ans. Resté en Alsace, il serait soldat, soldat allemand, à sa majorité, soldat dans l'armée qui lui avait tué son père et son frére, soldat contre la France. Ils ne me dirent pas alors qu'il venait surtout en France pour être soldat français, et soldat avant l'âge, mais je le devinai. Ce n'était ni colère, ni soif de vengeance. Il voulait se donner. Elle voulait le donner. A la grâce de Dieu, il se battrait pour la patrie, comme son père et son frère, qui étaient morts pour elle. Ma pauvre amie parlait avec un calme apparent, et une anxiété secrète. Elle n'espérait qu'en moi; mais elle ne se faisait aucune illusion sur ma prétendue toute-puissance. Qu'était-ce alors qu'un ministre? Nous nous efforcions de sauver la France avec rien.

L'avons-nous sauvée? Je crois que oui. Je l'affirmerais avec plus de certitude si nous pouvions oublier nos querelles intérieures, et travailler tous ensemble et d'un seul cœur à préparer nos soldats et nos ressources pour une lutte prochaine. Je vins à bout, en 1871, de caser mes deux naufragés. Je me chargeai du garçonnet, qui s'engagea dès qu'il eut ses dix-huit ans, devint officier au cours de son second engagement, obtint de servir au Tonkin, et s'y montra digne de son père et de son pays. Je trouvai immédiatement une petite place pour sa mère dans les ateliers de la Banque, grâce à M. Rouland que je connaissais à peine et qui me rendit à cette époque plusieurs services du même genre. La mère et le fils, qui sont de bons Français, j'en réponds, sont restés de bons Alsaciens. Ils n'ont plus là-bas ce qui était pour eux deux la maison paternelle; ils n'y ont que deux tombeaux—Ils y ont laissé leurs cœurs!

JULES SIMON

LA VETUSTOMANIE

A PROPOS DE DEMOLITION

Je n'ai pas été peu surpris d'apprendre, ces jours derniers, que la démolition de la vieille cuisine de l'école Normale-Laval était arrêtée parce qu'il avait plu à quelques personnes, dont je respecte les motifs sans partager leur manière de voir, de représenter à la compargie du chemin de fer du Pacifique que l'on profanait une relique du passé, que l'on détruisait un monument historique, etc. etc.

Tout le monde se fait antiquaire depuis quelque temps. On s'imagine qu'en parlant vieilleries on devient immortel; et comme on sacrifie à l'amour de la gloriole tout autant quà l'amour de la gloire, on a vu des adolescents désolés de leur jeunesse, rêver sur les vieux murs et professer un respect de convention pour tout ce qui est craqué et lézardé.

Ne confondons pas, Messieurs.

Les reliques historiques doivent nécessairement se rattacher à quelque fait important; les reliques artistiques doivent avoir quelque mérite au point de vue de la forme. Or nous sommes ici en présence d'un vieux bâtiment très laid, qui a *peut-être* été construit du temps des Français pour y mettre des barils de poudre. Plus tard, on y a mis de la farine, de la viande, des vieux tuyaux et des chaises cassées. Aucun personnage historique n'y a versé son sang; seulement c'est vieux.

Eh! le rocher voisin est vieux, lui aussi: cela doit suffire.

Les murs de Lutèce, au temps de Clovis, enserraient "la cité" dans un espace restreint. On les a démolis, et on a bien fait.

Plus tard, les *bull works* (boulevards) aux fortifications de Paris, nuisirent à la circulation. On les abattit également, mais on conserva deux portes: la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, non pas parce qu'elles étaient vieilles, mais parce qu'elles étaient belles; ce sont des reliques artistiques.

A Québec on semble ignorer que les murs de la ville sont relativement modernes, et que, depuis l'incendie du château Saint-Louis, en 1844, les seuls antiques souvenirs militaires de notre ville sont les vestiges des redoutes françaises du Cap Diamant ou de l'extrémité des Buttes-à-Neveu.

Lorsqu'on a démoli les portes Prescott et Hope, on a fait œuvre d'intelligence. Ces portes étaient laides et nullement antiques. Mais on a commis une faute en démolissant la belle porte du Palais, qui était un véritable ornement pour la ville.

Donc, conservons les reliques historiques et les reliques artistiques; mais à bas les vieux hangars et les vieilles cuisines.

Quelle idée étrange de vouloir conserver ces horreurs sans nom, sans histoire, simplement parce qu'elles sont vermoulues!

Pauvre esprit humain, comme il lui est difficile de rester dans le droit sentier! A côté de l'enthousiasme, il y a l'exaltation: à côté de la science, il y a le charlatanisme; à côté du courage, il y a la témérité; à côté de l'archéologie, il y a la vétustomanie.

Le divin Lamartine a dit excellemment:

......L'histoire, écho de la tombe,
N'est que le bruit de ce qui tombe
Sur la route du genre humain.

La vieille cuisine de l'école normale n'a jamais entendu d'autres bruits que des bruits de casseroles: ce ne sont pas ceux-là qui doivent être repercutés dans nos annales historiques.

E. RIMBAULT.

Le Manitoba.

Mercredi, 13 Avril 1892

LE GOUVERNEMENT LOCAL ET L'IMMIGRATION

La semaine dernière, dans une interpellation, M. Martin Jérôme demandait au gouvernement si s'était son intention de nommer un agent d'immigration dans la province de Québec. La question est à l'étude, a répondu le premier ministre. Nous devrons nous contenter de cette réponse pour cette année—et probablement tant que ces gens seront au pouvoir, si pour notre malheur nous avons à les subir durant quatre autres années.—C'est bien simple, ces hommes aux vues mesquines ne veulent pas des Canadiens français dans Manitoba. Ils ne veulent pas, et c'est tout dire.

Ils sont bien forcés d'admettre que la classe qui nous arriverait de là seraient de rudes travailleurs, de bons cultivateurs, des hommes persévérants, que la prospérité n'exalterait pas outre mesure et par contre que l'adversité ne découragerait pas, la classe qu'il nous faut enfin dans Manitoba. Ces qualités ne comptent pas puisqu'ils sont Canadiens-français.

Savez vous ce que ces hommes, qui ne veulent pas nous donner notre part pour promouvoir l'immigration, pour, non pas récompenser, car cela ne se récompense pas, mais aider le zèle et le dévouement d'un abbé Beaudry, par exemple, savez-vous disons-nous, ce que ces hommes veulent faire en faveur d'une certaine classe d'immigrants anglais, des cadets de familles riches? Ni plus ni moins que l'érection d'un collège d'agriculture, un collège pour enseigner à ces enfants qui n'ont jamais tenu les mancherons d'une charrue à ouvrir pour la première fois le sol de nos prairies vierges, et ils demandent à la province de se saigner d'un montant considérable pour obtenir un résultat qui est pour le moins problématique.

Il y a parmi ces jeunes gens de familles riches des sujets qui peuvent devenir de bons agriculteurs, mais admettons que c'est l'exception; la généralité, après avoir dépensé plus ou moins ici, à la première occasion, rentrent d'où ils viennent, déblatérant contre le pays et cherchant à lui faire rembourser en calomnies ce qu'ils prétendent avoir perdu parmi nous. Nous ne parlons pas spécialement des anglais, il en est de même de toutes les nationalités.

Nous l'avons dit et répété sur tous les tons, ce qu'il nous faut se sont des cultivateurs pratiques, des travailleurs énergiques, qui peuvent avoir du capital, cela ne nuit pas, mais dont le revenu le plus clair dépend de deux bras robustes qui sont habitués au dur labeur de la terre, aux défrichements, et aussi, les deux vont ensemble, à l'économie.

Comme dans Ontario, dans Québec, il y a une foule de jeunes gens, avec un modeste capital, qui seraient de véritables acquisitions pour la Province. Amener ces cultivateurs de vieille souche ici, cela ne vaudrait il pas mieux, nous le demandons, que d'ériger prématurément un college d'agriculture, bon, pour des spécialistes qui ont toujours les moyens d'aller s'instruire ailleurs.

Si nous avions affaire a un gouvernement juste, nous pourrions faire quelque chose pour favoriser l'immigration canadienne française, mais toutes les récriminations sont inutiles. Parler de cela actuellement, c'est pis que prêcher dans le désert.

Espérons cependant en l'avenir.

PARLEMENT FEDERAL

DEUXIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

Ottawa, 9 avril 1892.

Nous allons commencer lundi prochain la huitième semaine de la session, et s'il fallait en croire les rumeurs, la dernière serait encore bien éloignée. Nonobstant les prédictions de ces faux prophètes, il est à peu près certain que la prorogation se fera avant la fête de la reine, au 24 mai prochain.

* * *

La semaine prochaine nous promet des émotions puisque on y doit discuter la loi McCarthy au sujet des amendements que ce député veut faire subir à la constitution des Territoires du Nord-Ouest. M. McCarthy veut donner à la législature de ces territoires la faculté d'abolir les écoles séparées, c'est-à-dire les écoles catholiques, et l'usage officiel de notre belle langue française. Ce francophobe, attaché aux flancs du parti conservateur aura à chercher des amis ailleurs que dans son parti, car le gouvernement épouse la cause de ceux que l'on veut opprimer et va s'opposer à la loi proposée par M. McCarthy. Il n'en est malheureusement pas de même du côté de l'opposition, qui, à sa dernière réunion, a décidé de faire de cette question une question libre, c'est-à-dire que chacun peut voter comme il l'entend. Il n'y a évidemment pas d'unité de vues et d'opinion chez les chefs de ce parti, puisque sur une question aussi importante et reposant sur un principe fondamental de notre constitution, l'on puisse ainsi subir l'influence pernicieuse de certains partisans. Malgré cette défection, et celle peut-être d'une demie douzaine de conservateurs anglais d'Ontario, la majorité des amis de l'ordre et de la tolérance sera considérable et M McCarthy n'aura plus qu'à rentrer sous terre pour douze mois au moins.

Les amendements à la charte du chemin de fer Manitoba et Sud-Est sont passés aux Communes et au Sénat. L'hon. M Girard s'était chargé de ce projet de loi au Sénat.

* * *

La chambre des communes est menacée d'une enquête sur certaines accusations portées contre Sir Adolphe P. Caron, maître-général des postes; mais fort heureusement que le gouvernement ne veut pas ainsi perdre un temps précieux pour faire le procès des ministres et de ses partisans sans accusation directe, mentionnant les faits appuyés par quelques pièces justifiant cette accusation. Autrement, il n'y aurait pas de fin aux sessions.

* * *

Il est probable qu'une nouvelle loi sera soumise pour changer certaines circonscriptions électorales dans les anciennes provinces et en augmenter le nombre à Manitoba. Nous aurons sept députés dans le prochain parlement. Quant à notre province, il est probable que le changement ne se fera que plus tard.

* * *

Plusieurs députés de la province de Québec se proposent de visiter la nôtre après la session. Il est même probable que Saint-Boniface en voie deux ou trois à Pâques.

* * *

M. Sazerac de Forge, ancien préfet et conseiller général de la Charente, doit partir de Montréal avec sa famille pour aller à Manitoba, dans le but de se livrer à la culture et à l'élevage. M. Sazerac est un homme distingué et fera honneur à votre excellente colonie française de Saint-Malo, où il s'établira peut-être.

* * *

Le département de l'immigration a été transporté de celui de l'agriculture à celui de l'intérieur. Ce changement va nécessiter toute une réorganisation, avec un chef et tout un personnel d'officiers. Ces changements ne se feront qu'au mois de juin.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Le bill de rédistribution publié ci-dessous a été accepté par le gouvernement avec des changements peu importants peut-être. C'est la pièce de besogne la plus sale que le gouvernement fertile en exploits du genre ait jamais faite. Presque tous les comtes de l'opposition sont remaniés de manière à rendre plus difficile l'élection d'un candidat défavorable au gouvernement.

Dans Provencher deux circonscriptions disparaissent, Morris et Cartier. Provencher qui d'après sa population et la proportion que l'on donne aux autres comtés aurait droit à cinq divisions n'en a que quatre et encore, les trois divisions françaises ont une population d'au-delà de trois milles tandis que Emerson qui est représenté par un ami de Greenway n'a qu'une population de 2,200.

La carte de la province a été taillée par des aveugles, dirait-on, ou pis, par des maniaques.

Apprenons une fois de plus ce que nous devons attendre de ces gens. Maintenant, ce serait une disgrâce que l'un des nôtres appuyât cette administration en quoi que ce soit

Puis on a essayé de passer subrepticement cette mesure en comité, mais M. A. F. Martin et les membres de l'opposition ont réussi à lui faire subir ses phases régulières.

Lundi, durant la séance de l'après midi, la chambre a constaté un fait sans précédent dans ses annales. M. A F. Martin a soulevé une question d'ordre à propos d'un certain bill. L'orateur avait, quelques jours auparavant, rendu une décision contre l'opposition dans une question analogue. Or, pour être logique, il a dû suivre le précédent qu'il avait établi. Et il a agi en conséquence. Cela ne faisait pas l'affaire de M. Greenway et du gouvernement. Sur motion du premier ministre, appuyé du procureur-général Sifton, la chambre a renversé la décision de son orateur. Beaucoup de députés respectent M. Jackson plus qu'aucun des ministres, et ils n'ont dû agir en cette occasion qu'à contre-cœur. Mais ces gens marchent au doigt, nous l'avons déjà dit. Les ministres semblent les tenir enserrés dans quelques réseaux inextricables. Pauvres gens!

Pour montrer la partialité du gouvernement: il présente une mesure pour venir en aide aux municipalités qui ont consenti des bonus en faveur de certains chemins de fer. Morris, Franklin, Minnedosa et autres sont excluses de la provende ministérielle, pour leur enseigner à élire de bons députés une autre fois.

Le bill pour confirmer le règlement No 100 de la ville de Saint-Boniface concernant la Cie Norwood a été rapporté du Comité de même que le bill concernant un chemin de fer électrique de Winnipeg à Selkirk ouest.

* * *

Hier, M. Marion et plusieurs députés ministériels dix-huit ou vingt ont entrevu le gouvernement au sujet de l'aide au chemin de fer Winnipeg et South Eastern. Les députés comprennent l'importance de cette route sous tous les rapports, surtout pour donner des communications plus faciles à plusieurs des plus vieux établissemdnts de la province et ouvrir à la colonisation des terrains fertiles très bien adaptés à l'agriculture mixte. Puis le combustible que l'on peut tirer du sud-est est suffisant pour alimenter notre marché pendant de nombreuses années. Si la députation considère la justice de la demande, pas de doute qu'elle ne soit accordée.

* * *

On s'attend à la prorogation la semaine prochaine, mercredi ou jeudi.

MM. Jones et Gelley ont pairé et ont pris la route de Brantford et Duluth respectivement.

* * *

Les députés qui ont vu leurs comtés éliminés du nombre des sièges électoraux ne sont pas satisfaits en général.

* * *

Il est probable que les élections générales auront lieu en juillet.

* * *

M. Roblin, le chef de l'opposition, est malheureusement retenu par une grave maladie depuis deux semaines. Cette absence est regrettée par l'opposition et la population en général, tandis que le gouvernement doit s'en réjouir dans son for intérieur. M. Roblin prend du mieux, et il est possible qu'il puisse prendre son siège la semaine prochaine.

Suit le bill de rédistribution.

La province est divisée en 40 circonscriptions électorales.

(1.) Springfield comprend les townships 10, 11 et 12, rang 4 est; les townships 10, 11, 12 et 13, dans le rang 5 est, les townships 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, rang 6 est, et les townships 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans les rangs à partir du rang 7 inclusivement, jusqu'à la limite est de la province; et tout le territoire au nord du township 20 et à l'est du lac Winnipeg, dans la province.

(2.) LaVérandrie comprend les townships 7, 8 et 9, dans les rangs à partir du rang 4 est, inclusivement, jusqu'à la limite est de la province, les établissements de Grande-Pointe et Ile-des-Chênes et les paroisses de Lorette et Sainte-Anne.

(8.) Carillon comprend les townships 2 et 3, dans les rangs 1 et 2 est, les townships 4, 5 et 6, dans les rangs à partir du rang 2 est, inclusivement, jusqu'à la frontière est de la province; aussi tous les lots de paroisses à l'est de la rivière Rouge, entre la rivière Roseau, au sud, et la limite nord du lot de paroisse 528 de la paroisse de Sainte-Agathe, au nord; aussi les lots de paroisse depuis le lot 97 jusqu'au lot 297, tous deux inclusivement, dans la paroisse de Sainte-Agathe, à l'ouest de la rivière Rouge et les établissements de la Rivière-aux-Rats et de Saint-Malo.

(4.) Emerson comprend le township 1, dans les rangs 1 et 2 est; les townships 1, 2 et 3, dans les rangs à partir du rang 3 est, inclusivement, jusqu'à la limite est de la province; aussi tous les lots de paroisse de la paroisse de Sainte-Agathe, sis au sud de la Rivière Roseau et à l'est de la Rivière Rouge et au nord de la limite sud de la province; aussi les lots de paroisse depuis le No. 1 jusqu'au lot 95, tous deux inclusivement, dans la paroisse de Sainte-Agathe, à l'ouest de la Rivière Rouge; aussi la ville d'Emerson.

(5.) St. Andrews comprend les townships 19, 20, 21, 22, 23, dans le rang 3 est; les townships 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, dans le rang 4 est, les townships 15 et 16, dans le rang 5 est, et tous les lots de paroisse à l'ouest de la Rivière Rouge, au nord de la limite nord du lot de paroisse 8 de la paroisse de St. Clements et tous les lots de paroisse à l'est de la Rivière Rouge sis au nord de la limite nord du lot de paroisse 106 de la paroisse de St. Clements et la Réserve Sauvage appelée Réserve de St. Peter, et les villes de Selkirk et Selkirk-Est.

(6.) Kildonan comprend tous les lots de paroisse à l'est de la Rivière Rouge, sis entre la limite sud de la division électorale de St. Andrews, tel que décrite dans l'acte et la ligne sud de la municipalité rurale de Kildonan, et aussi tous les lots de paroisse à l'ouest de la Rivière Rouge et au nord de l'Assiniboine, sis entre la ligne sud de la dite division électorale de St. Andrews et la ligne ouest du lot 206 de la paroisse de Baie Saint Paul, non compris dans la cité de Winnipeg, aussi le township 12, dans le rang 2 ouest, et le township 11, dans le rang 1 ouest, et les rangs 1 et 2 est.

(Les trois divisions de Winnipeg ne sont pas changées.)

(10.) Saint-Boniface comprend la ville de Saint-Boniface, toute la partie de la municipalité rurale de Saint-Boniface, sise à l'ouest de la Rivière Rouge et au sud de l'Assiniboine, la municipalité rurale de Ritchot et toute la partie de la municipalité rurale d'Assiniboia, sise au sud de l'Assiniboine.

(11.) Dufferin comprend la municipalité rurale de Macdonald, la partie de la municipalité rurale de Morris, sise à l'ouest de la rivière Rouge, ensemble avec les townships 5, 6, 7 et 8, dans le rang 5 ouest, les townships 5 et 6, dans les rangs 3 et 4 ouest; les townships 7, 8 et 9, dans les rangs 1, 2, 3 et 4 ouest, et la ville de Morris.

(12.) Rosenfeldt comprend les townships 1, 2 et 3, dans les rangs 1 et 2 ouest.

(13.) Rhineland comprend les townships 1, 2, 3 et 4 dans les rangs 3 et 4 ouest

(14.) Morden comprend les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 5 et 6 ouest et la ville de Nelson.

(15.) Rockwood comprend le township 12, dans le rang 1 ouest, et le township 12, dans les rangs 1, 2 et 3 est: les townships 13, 14, 15, 16, 17 et 18, dans le rang 1 ouest, et les rangs 1, 2 et 3 est; les parties des townships 16 et 17, dans le rang 2 ouest, à l'est de Shoal Lake, et la moitié est du township 18, dans le rang 2 ouest.

(16.) Woodlands comprend toute la partie de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier sise au sud de l'Assiniboine, moins les townships 7, 8 et 9, dans les rangs 1 et 2 ouest; aussi les lots depuis 1 jusqu'à 21, inclusivement, de la paroisse de Poplar Point; aussi les townships 10, 11 et 12 dans le rang 4 ouest, tous les lots de paroisse au nord de l'Assiniboine, à partir de la limite ouest du lot 206 de la paroisse de la Baie Saint-Paul, jusqu'à la limite ouest du lot 46 de la paroisse de High Bluff; aussi le township 12, dans le rang 5 ouest; les townships 13, 14 et 15, dans les rangs 2, 3, 4 et 5 ouest; les townships 16 et 17, dans les rangs 2, 3 et 4 ouest, à l'ouest de Shoal Lake: le township 18, dans les rangs 3, 4 et 5 ouest, et la moitié ouest du township 18, dans le rang 2 ouest, et les établissements de Saint-Laurent et Oak Point.

(17.) Portage-la-Prairie comprend la ville de Portage-la-Prairie et toute la partie de la municipalité rurale de Portage-la-Prairie sise au sud de l'Assiniboine non incluse dans Woodlands tel que dans l'acte; aussi le township 9 dans les rangs 5, 6, 7 et 8 ouest; aussi les lots de rivière au nord de l'Assiniboine sis à l'ouest de la limite ouest du lot 46 de la paroisse de High Bluff

(18.) Lakeside comprend les townships 10, 11 et 12 dans le rang 9 ouest et les townships 13 et 14 dans les rangs 6, 7 et 8 ouest, et toutes les parties des townships 10, 11 et 12 dans le rang 8 ouest, et le township 12, dans le rang 6 ouest non comprise dans la division de Portage-la-Prairie telle que décrite dans l'acte.

(19.) Westbourne comprend les townships 17 et 18, dans les rangs 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ouest; les townships 13, 14, 15 et 16, dans les rangs 8, 9, 10, 11 et 12 ouest, et la ville de Gladstone et l'établissement de la rivière Blanche, (White Mud River)

(20.) Beautiful Plains comprend les townships 13 14, 15 et 16, dans les rangs 13, 14, 15 et 16 ouest, et la ville de Neepawa.

(21.) Norfolk comprend les townships 10, 11 et 12, dans les rangs 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ouest, et le village de Carberry.

(22.) Cypress comprend les townships 7, 8 et 9, dans les rangs 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ouest.

(23.) Lorne comprend les townships 5 et 6, dans les rangs 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ouest, et les townships 7 et 8, dans les rangs 6, 7 et 8 ouest.

(24.) Manitou comprend les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 7, 8, 9 et 10 ouest.

(25.) Mountain comprend les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 11, 12, 13 et 14 ouest. et les townships 5 et 6, dans les rangs 13 et 14 ouest, et la ville de Pilot Mound.

(26.) Minnedosa comprend les townships 16, 17 et 18, dans les rangs 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 ouest, et le township 15, dans les rangs 17 et 18 ouest, et la ville de Minnedosa.

(27.) Saskatchewan comprend les townships 13, 14 et 15, dans les rangs 19, 20, 21, 22 et 23 ouest, les townships 13 et 14, dans les rangs 17 et 18 ouest, et la ville de Rapid City.

(28.) Brandon-Nord comprend les townships 11 et 12, dans les rangs 16 17, 18, 19 et 20 ouest, le township 10, dans les rangs 16, 17 et 18 ouest, et le township 10, dans le rang 20 ouest

(29.) Cité de Brandon comprend les townships 9 et 10 dans le rang 19 ouest et la cité de Brandon.

(30.) Brandon-Sud comprend les townships 7 et 8 dans les rangs 16, 17, 18, 19 et 20 ouest, et le township 9 dans les rangs 16, 17 et 18 ouest.

(31.) Killarney comprend les townships 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans les rangs 15, 16 et 17 ouest, et les townships 1, 2 et 3 dans le rang 18 ouest.

(32.) Montagne de la Tortue comprend les townships 1, 2, 3, 4 et 5 dans les rangs 19, 20 et 21 ouest, et le township 6 dans les rangs 18, 19 et 20 ouest, et les townships 4 et 5 dans le rang 18 ouest.

(33.) Russell comprend les townships à partir de 19 inclusivement jusqu'à la frontière nord de la Province dans les rangs 25, 26, 27, 28, 29 et 29a ouest; les townships 16, 17 et 18 dans les rangs 28 et 29 ouest, et les townships 19, 20, 21, 22 et 23 dans les rangs 23 et 24

(34.) Birtle comprend les townships 13, 14 et 15 dans les rangs 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ouest, et les townships 16, 17 et 18, dans les rangs 24, 25, 26 et 27 ouest, et la ville de Birtle.

(35.) Landsdowne comprend les townships 9, 10, 11 et 12 dans les rangs 21, 22, 23, 24 et 25 ouest.

(36.) Hartney comprend les townships 6, 7 et 8, dans les rangs 21, 22, 23, 24 et 25 ouest.

(37.) Deloraine comprend les townships 1, 2, 3, 4 et 5, dans les rangs 22, 23, 24 et 25 ouest.

(38.) Dennis comprend les townships 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans les rangs 26, 27, 28 et 29 ouest, et le village de Virden.

(39.) Arthur comprend les townships 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans les rangs 26, 27, 28 et 29 ouest

(40.) Dauphin comprend tout le territoire de la province situé au nord de la ligne du township 18, non compris dans une autre division électorale décrite dans l'acte, et toutes les îles du lac Winnipeg, au nord de la dite ligne et tout le lac Manitoba et ses îles.

Nouvelles Religieuses

Il y aura offices à la cathédrale jeudi, vendredi et samedi; jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures, et samedi à 8 heures. A 7.15 jeudi et vendredi soir, il y aura salut. Vendredi chemin de la croix à trois heures.

Le jeudi saint est un jour d'abstinence et vendredi, de jeûne et d'abstinence.

La Révde Sœur Martel née Marie Cassette qui était allée terminer son noviciat à Montréal est revenue samedi dernier accompagnée de sœur Duhamel qui vient ici remplacer la Révde sœur Marguerite Marie partie pour l'Ile à la Crosse.

M. l'abbé Gauthier est allé à Deloraine aider M. l'abbé Turcotte durant le temps Pascal.

Le T. R. P. Allard O.M.I. V.G., retenu par la maladie depuis plusieurs semaines prend beaucoup de mieux. Dimanche dernier il a été remplacé à la mission de Péguis par M. l'abbé Rocan et le dimanche précédent à Selkirk.

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le Rév. Père L. Drummond, S.J, dont le départ avait causé de si vifs regrets il y a plus d'un an, est revenu à Saint-Boniface. Le Révérend Père est préfet des études au collège de cette ville. Notre climat, dit-on, convient mieux à sa santé. Les nombreux amis que le Révérend Père s'étaient créés parmi toutes les classes de la population, salueront son retour avec joie.

La T. R. Mère Hamel après avoir visité ses missions de Qu'appelle, Calgary et Dunbow, s'est rendu lundi à Saint-Albert.

Le R. P. Lacombe après avoir passé plusieurs jours avec Mgr Grandin est retourné à McLeod.

Mgr Grouard a dû s'embarquer à Liverpool le 7 courant en route pour Québec où il séjournera quelque temps.

Le 19me anniversaire de la consécration de Mgr l'archevêque de Montréal a été célébré au pensionnat du Mont Saint Louis le vendredi premier avril. Sa Grandeur a donné en même temps la confirmation aux élèves qui avaient fait leur première communion le dimanche précédent.

La messe solennelle chantée à cette occasion par le chœur du collège avec accompagnement d'orchestre a été des plus belles et fait honneur aux directeurs du chœur et aux exécutants qui le composent.

Un grand nombre de membres du clergé de Montréal assistaient à cette cérémonie. On y remarquait encore le R. P. Abbé des Trappistes de Bellefontaine, France, le nouvel Abbé élu du monastère d'Oka, Dom Antoine, et le R. P. Provincial des Franciscains, etc.

Il y a actuellement en France huit sièges épiscopaux vacants Il est question de Mgr Bourret, évêque de Rodex comme futur archevêque de Cambrai.

Les sièges patriarcaux sont au nombre de 13. Les patriarcats de rite oriental sont: Antioche (des Melchites, des maronites, des Syriens); Babylone (des Chaldéens); Cilicie (des Arméniens); et ceux de rite latin: Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Venise, Indes Orientales, Indes occidentales, Lisbonne.

Les autres titres de la hiérarchie catholique conférés jusqu'au 1er janvier 1892 sont répartis comme il suit: archevêques et évêques de rite latin avec résidence, 800; archevêques et évêques titulaires, c'est-à-dire n'occupant pas de sièges épiscopaux proprement dits, 317; archevêques et évêques n'ayant plus de titres, 13; prélats *nullius dioeseos*, 6; soit un total de 1,247 titres actuellement conférés. Léon XIII a érigé: 1 patriarcat, 26 archevêchés, 74 évêchés, 40 vicariats et une délégation apostolique, 16 préfectures apostoliques, en tout 163 nouveaux titres qui marquent l'heureux développement de la hiérarchie sous le pontificat actuel.

La "Hiérarchie catholique ou Annuaire pontifical" pour l'année 1892 vient d'être publié par la typographie du Vatican.

Le Sacré Collège compte actuellement 56 cardinaux dont 22 italiens; il y a donc 14 cardinaux à créer.

On a fait le calcul que durant les treize années de son pontificat le saint Père a vu mourir 78 cardinaux dont 4 créés par Grégoire XVI, 48 créés par Pie IX et 26 créés par lui-même.

Il en a par contre créé 71. A son avènement, le Sacré Collège comptait 63 cardinaux, il n'en compte présentement que 56; aussi croit on que de nouvelles créations ne tarderont pas à avoir lieu. Il ne reste plus aujourd'hui aucun cardinal de la création de Grégoire XVI et il n'y en a plus que 11 de la création de Pie IX.

BIBLIOGRAPHIE

M. le juge Prud'homme a publié récemment une brochure historique intitulée: "Notes historiques sur la vie de P. E. Radisson." Nous avons lu avec intérêt ces notes de la carrière aventureuse de l'homme qui peut être considéré comme l'instigateur de la Cie de la Baie d'Hudson. On trouve dans ces pages une bonne idée du caractère d'une classe de voyageurs du temps. Doués d'un courage inébranlable, étrangers aux scrupules, l'amour du lucre leur faisait souvent accomplir des actions d'éclat. Ces hommes s'assimilaient vite les mœurs des peuplades avec lesquelles ils venaient en contact, et l'ascendant qu'ils prenaient sur elles a souvent causé beaucoup de misères aux premiers missionnaires.

Nous conseillons la lecture de cet opuscule, tout à fait intéressant sous tous rapports.

Remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

IMMIGRATION ALLEMANDE

Une députation s'est rendue lundi auprès des honorables MM. Abbott et Dewdney. Elle se composait de MM Daly, Ross, Macdonald, hon. A. A. C. LaRivière, hon. Sénateur Perley et de MM. F. Brydges et Seemans. Ce dernier est un capitaliste allemand qui soumet un projet d'après lequel il propose de passer un contrat avec le gouvernement pour assurer à Manitoba et au Nord-Ouest un certain nombre d'immigrants. Le premier ministre a promis d'étudier sérieusement la question. M. Seemans a déjà réussi à expédier un demi million d'immigrants au Brésil, sous contrat comme celui qu'il propose au gouvernement canadien. Il s'engagera à amener de préférence des parents et amis de ceux qui sont déjà établis au Nord Ouest. La Cie du C P. R. et celle du Manitoba North Western appuient sa proposition.

POURSUITES

Sir John Thompson, au nom de la Reine, a intenté en cour d'Echiquier des poursuites contre Patrick Larkin, Nicholas et Michaël Connolly, Owen Murphy et Robert McGreevy, en recouvrement d'une somme de $570,064. Il y a en tout 8 réclamations et elles sont comme suit: $50,000 payées à Robert McGreevy par la société, pour influencer Thomas McGreevy, commissaire du havre; $200,000 pour conspiration à l'effet d'obtenir l'acceptation d'une soumission par les commissaires du havre; $93 000, étant 30 o/o des profits du dernier contrat payé à Robert McGreevy; $25,000 payées par Thomas McGreevy pour influence, afin d'obtenir le prix de 35 cts par verge pour draguer le bassin de l'aquéduc de Québec; $100,000 payées à la société par les commissaires du havre en sus des prix des travaux réellement exécutés; $19,800, montant de la réduction faite par l'ingénieur des travaux d'Esquimault, sur la valeur du matériel pris par la société; $38,800, montant des profits retirés des changements dans les travaux d'Esquimault; $86,000, étant vingt pour cent payés à Robert McGreevy pour Thomas McGreevy, afin d'obtenir un contrat et des changements.

UN CHEMIN DE FER AU SUD-EST

Sous ce titre nous traduisons du *Free Press*:

Souvent la plus sérieuse attention de notre population a été dirigée sur l'importance de la construction d'un chemin de fer au Sud Est. Pour la province en général, cette route serait la ligne de concurrence par excellence, car dans un avenir rapproché elle se raccorderait à une artère principale qui nous relierait au port des grands lacs le plus rapproché de nous, Duluth. Aux colons de la région qu'il traverserait, cette ligne ouvrirait nos marchés dont ils sont si éloignés aujourd'hui, et nombre souffrent de ce manque de communications depuis plus de vingt ans; pour celui qui interroge l'avenir, celui qui veut la prospérité de la province, cette route serait un chemin de colonisation qui viendrait ouvrir un de nos plus fertiles districts agricoles. Winnipeg retirerait de ce chemin une augmentation considérable de son commerce de détail. Ces raisons, sans parler des quantités énormes de bois de construction et de chauffage que l'on tirerait de là, à bas prix comparativement, sont assez fortes pour que le public désire la construction de ce chemin, comme il le désire depuis longtemps.

Plusieurs efforts ont été tentés dans ce sens, tous sont tombés pour une raison ou pour une autre. La tentative qui soit venue le plus près du succès est le projet autorisé par la législature locale, sous le nom de *Winnipeg & South Eastern*, il y a quatre ans. Si le gouvernement eut tenu à ses engagements, tout le sud-est serait actuellement traversé par un chemin de fer et nous serions en communication directe avec Duluth car ce projet avait l'appui d'un des plus forts capitalistes du Canada, et les fonds nécessaires à l'entreprise étaient prêts Le gouvernement refusa pour accepter le *Northern Pacific*, qui n'a été après tout qu'une fraude coûteuse et un piège. Mais laissons cela de côté.

Un autre projet de chemin de fer au sud-est se présente La Cie *Manitoba South Eastern* a fait incorporer par le parlement fédéral un projet de chemin dans la même direction et subventionné d'un octroi de terrain de 6,400 acres par mille, et d'autres garanties avantageuses. Les promoteurs demandent au gouvernement l'avance de $6,400 par mille pour 50 milles de chemin. Cette avance serait garantie par l'octroi de terres de la Puissance au taux d'un acre de terrain pour chaque piastre et d'après l'ordre en conseil, ces terres seront de bons terrains de colonisation. Afin de garantir encore plus efficacement la créance de la province, elle pourra retenir sur les $6,400 le montant nécessaire pour couvrir l'intérêt annuel pour cinq ans. De cette manière, l'intérêt sera assuré pour cinq ans et durant l'intervalle, la compagnie et les établissements que le chemin traversera auront fait de tels progrès qu'il n'y aura plus de difficulté à payer l'intérêt. L'aide demandée est analogue à celle qui a été donnée aux chemins de fer du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, avec cette différence que cette offre est la plus avantageuse qui ait jamais été faite. Les promoteurs du South-Eastern, affirment qu'avec cette aide ils pourront s'entendre avec des personnes responsables et construire trente milles de chemin de fer dans le cours de l'été et vingt milles l'année suivante et en demandant l'aide en question, les promoteurs peuvent prouver au gouvernement la bonne foi de cet allégué.

Le gouvernement local devrait accepter cette offre, s'il a réellement à cœur l'intérêt de la Province.

L'hon. juge Tessier, de la cour du Banc de la Reine, est décédé à Québec la semaine dernière. Ses funérailles ont eu lieu à Québec lundi, le 11, au milieu d'un grand concours. Le défunt avait joué un rôle important dans la politique, et là comme sur le banc, sa réputation d'intégrité et de savoir est restée intacte. Le banc perd en lui une de ses lumières, et la race canadienne-française un de ses fils qui lui faisait le plus honneur.

Choses et Autres

On parle d'une grève des mécaniciens du Great Northern.

Le bill de rédistribution, à Ottawa, sera soumis à la Chambre après la vacance de Pâques. Manitoba aura deux sièges additionnels. Selkirk et Marquette seront divisés en quatre circonscriptions.

La législature de Québec se réunira le 20 courant.

Les autorités du C. P. R ont reçu avis que 250 marins anglais destinés à l'escadron du Pacifique s'embarqueront le 26 courant à Liverpool, arriveront à Halifax vers le 6 mai et se rendront à la côte par convoi spécial du C. P. R.

On s'attend à la mort de l'hon. M. McKenzie d'heure en heure.

Un sauvage de Roseau a été trouvé mort à Dominion City dimanche. Le défunt avait de fortes contusions sur la joue et le front. Un certain nombre de sauvages se sont procurés de la boisson samedi et ont fait une orgie. L'on suppose qu'il a reçu la mort dans une ri-que provoquée par l'ivresse. Il y aura enquête.

On dit que les deux circonscriptions électorales mennonites seront favorables aux candidats de l'opposition.

La législature du Nouveau-Brunswick a été prorogée.

Le steamer *Celebes* est arrivé à Halifax, de Londres, portant à son bord deux gros canons qui seront incessamment transportés à Québec.

Mme Albani doit se rendre à Montréal cette semaine Avant de partir pour l'Europe, elle se rendra à Chambly pour voir ses vieux parents.

La chambre de commerce de New-York a décidé de donner un banquet à M. Whitelaw Reid, ex-ministre des Etats Unis en France, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus au commerce américain dans ses transactions diplomatiques avec le gouvernement de la République française. Le banquet aura lieu chez Delmonico, le samedi, 16 courant.

L'*Electrical Journal* dit que sur seize villes des Etats-Unis ayant une population de 200,000 habitants et plus, quatorze ont un service de chars électriques. Sur quarante-deux villes de 50,000 à 200 000 habitants, quarante possèdent des chars électriques.

Un député parnelliste, M. Alexander Blaine, a donné avis qu'il proposera, dans la chambre des communes en Angleterre, l'établissement d'un parlement irlandais à Dublin pour l'administration des affaires de l'Irlande.

Une convention conservatrice aura lieu, le 14 du courant, à Toronto, pour choisir un candidat pour remplir la vacance causée par la mort de M. H. F. Clarke. On parle ce M. George T. Blackstock, qui est très bien vu des jeunes gens du parti.

On croit à Liverpool qu'un assassin, arrêté en Australie pour meurtre, est le fameux Jack the Ripper, qui a tant fait parler de lui en Angleterre.

On dit que M. Hugh John Macdonald, député de Winnipeg aux communes, a l'intention de se retirer de la politique à la fin de la présente session pour se remettre à la pratique de sa profession.

Ce n'est que sur les instances pressantes du parti et sur la représentation que le siège de Winnipeg était en danger qu'il a consenti à se présenter aux élections de 1891. Il est resté député à la dernière session parce que la majorité ministérielle n'était pas très forte. Aujourd'hui que les affaires du parti vont bien, M. Macdonald désire se retirer de la politique et il demandera à M. Abbott la permission de ce faire à la fin de la session Le député de Winnipeg est très estimé de ses collègues qui, sans distinction de parti, regretteront son départ de la chambre.

Les dépêches de ce matin annoncent que le salaire des juges de la cour du Banc de la Reine sera augmenté bientôt dans toutes les provinces. A Manitoba, le juge en chef recevra $6 000 au lieu de $5,000, et chaque juge puisné $5,000 au lieu de $4.000. Dans les territoires, chacun des cinq juges aura $5,000. A la cour Suprême de la Colombie, le juge en chef et les juges puisnés reçoivent le même traitement que les juges de Manitoba, respectivement. Cette mesure aurait dû être adoptée depuis longtemps pour le Manitoba et le Nord Ouest, cependant il y a a toujours lieu pour une bonne chose. Cette nouvelle sera reçue avec plaisir.

Correspondance

M. l'Editeur,

Nous avons l'espoir que le parlement provincial ne légalisera pas le règlement No. 100. Malgre que M. le Maire ait affirmé au comité des bills privés que l'évaluation de la ville de Saint-Boniface était de douze cents mille piastres ; il a été prouvé au comité hier que ce n'était pas l'état reel. Il est bien vrai que le rôle de 1892 porte $1.200,280 pour le total ; mais on s'est bien gardé de dire que l'évaluation fantaisiste du quartier quatre représente moins $2,500 la valeur totale de tous les quartiers en 1891. Comme il n'y a pas eu d'augmentation, il résulte que la valeur réelle est la même en 1892 qu'en 1891.

Neanmoins pour l'argumentation, accordons une évaluation de $900 000. Il faudra de toute nécessité réduire de $560,-200 d'exemptions légales. Donc il restera une valeur de $340,000 de valeur réelle imposable. Il y a loin de là à notre richesse de 1200 mille dollars.

On a essayé à jeter tout le ridicule possible sur la contre-pétition des 80 signataires disant qu'ils ne représentaient que $90,000 de propriété foncière, mais on a qu'à enfler cette propriété foncière de la même manière que celle de la compagnie Norwood, on arrive au chiffre respectable de près de 200,000 dollars. Ce qui forme plus de la moitié de la valeur réelle imposable.

On fait semblant de nier qu'une grande partie de Norwood soit un marais insalubre et inondé assez souvent, en 1882 il y y avait de 8 à 9 pieds d'eau, et les incrédules peuvent voir aujourd'hui que ce terrain est couvert de 3 à 4 pieds d'eau.

Du reste on n'a pas osé nier aucun des faits allégués dans la contre-pétition, encore moins essayer de répondre à aucun des arguments des adversaires du règlement No. 100.

De même on ne pourra pas prouver que l'évaluation imposable de la ville de Saint-Boniface ne peut s'élever à plus de 400,000 dollars en donnant toute la marge possible, et fut-elle d'un million, il n'y a pas encore lieu de faire des faveurs inutiles et même dangereuses contre les intérêts de la ville.

On a calculé que les adversaires du pont Norwood reculeraient devant les démarches, les dépenses et la perte de temps pour remporter de guerre lasse, une légalisation qui formerait la troisième faute irréparable commise contre les intérêts et l'avenir de Saint-Boniface. Si malgré la justice de notre cause, nous ne réussissons pas, du moins nous ne serons point des dupes mais des victimes.

MAX.

Saint-Boniface, 12 avril 1892.

PERSONNEL

M. Joseph Pélissier, de Saint.Jean Baptiste, était en cette ville hier.

M. Philippe Hamelin, de Saint-Gabriel de Brandon, P.Q., est arrivé vendredi pour se fixer à Manitoba.

M. Kéroack, vice-président de la Banque Nationale et M. Méthot, vice président de la Caisse d'économie à Québec, étaient en cette ville dimanche. M Kéroack était l'hôte de son cousin M. M. A. Kéroack de cette ville.

Ces messieurs visiteront les principales villes du Nord-Ouest dans le but d'étudier les avantages qu'elles peuvent offrir à l'établissement d'une ou plusieurs succursales de la banque Nationale. Cette institution financière aura donc avant peu des succursales à Winnipeg, à Brandon et plusieurs autres localités de l'Ouest.

Par ce moyen elle pourra profiter de l'immense commerce de l'Ouest et en conséquence étendre considérablement son opération.

Parmi les dernières promotions à l'université Laval de Montréal, nous remarquons le nom de M. Victor Bourdeau bachelier ès médecine. M. Bourdeau a fait son cours d'étude classique au collège de Saint-Boniface. Nous le félicitons de son succès.

M. Edmond Léveillé, de Sainte-Agathe, était en cette ville hier, venant conduire à l'hôpital Madame Léveillé gravement malade.

M. le comte de la Vernède est arrivé de France le 7 courant, pour visiter les principaux centres agricoles de la province, avant de se choisir une ferme. Le comte a l'intention de faire de l'agriculture mixte. Nous lui souhaitons bienvenue et succès.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 23 mars 1892.

Son honneur le maire et MM. les conseillers Buron. Lauzon, Lamontagne, Deschambault et Rocan étaient présents.

M. le greffier donne lecture de diverses lettres et communications :

Du Dr Lambert, demandant d'être continué dans la charge de médecin de la ville, divers comptes et une lettre de M. McRobie au sujet de la pompe.

Divers comptes sont présentés et approuvés, et le paiement en est autorisé.

Le greffier est autorisé de percevoir les arrérages dus pour licences et à mettre en vigueur le règlement No. 50 au 1er juin prochain.

MM. Théo. Bertrand et Eug. Paradis sont nommés auditeurs pour faire l'audition des livres de M. E. R. Lloyd, du 1er janvier au 20 mars 1892.

Le Dr Lambert est nommé médecin de la ville.

Diverses autres mesures sont passées.

M. le maire est autorisé de s'aboucher avec les autorités de Winnipeg au sujet de la pompe à incendie.

Séance du 11 avril 1892.

Son honneur le maire et MM. les conseillers Lecomte. Buron Lamontagne, Deschambault et Lauzon.

Confirmation du procès-verbal de la dernière séance.

Lue une lettre de MM. Lemaire et Macdonald, demandant au conseil un passage sur la partie basse de la pointe Saint Joseph ; aussi une lettre de M. E R. Lloyd.

Divers comptes sont soumis et approuvés et le paiement en est autorisé.

La lettre de MM. Lemaire et Mc-Donald est renvoyée au comité des travaux publics pour considération.

Le constable est autorisé de voir M. McRobie et d'aller au Vulcan Iron Works pour se faire livrer tous les appareils appartenant à la ville. Le dit constable est de plus autorisé de garantir à la compagnie susdite le paiement de tous les frais de réparations de la pompe à incendie, si M. McRobie ne les a déjà payés.

Le congé de M. le conseiller Mc Annany est prolongé de six semaines.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—C'est demain que les cloches partent pour Rome.

—Pour un bon habillement à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—L'immigration continue d'affluer à Manitoba et au Nord-Ouest.

—Le temps est relativement froid et l'eau de la rivière Rouge monte continuellement. Toutefois il n'y a pas encore de danger immédiat. Les chemins ne sont pas en bon état tant s'en faut.

—La glace a commencée à mouvoir ce matin, la debâcle est attendue avec anxiété.

—Une trentaine de canadiens français venant de la Province de Québec, sont allés s'établir à Oak Lake la semaine dernière.

—La grève des peintres de Winnipeg continue. Les grévistes ne veulent pas céder. Ils disent être aidés et approuvés par leur union.

—On demande des modistes de première classe. Emploi permanent, bons salaires aux bonnes mains. Adresser " Dressmaker, " Carsley & Cie 344 Rue Main. 2i 13.4

—M. J. B Leclerc vient d'être nommé agent local de la loterie de la Province de Québec. Les personnes désireuses d'acheter des billets pourront s'en procurer en s'adressant à lui chez M. T. Pelletier.

—A VENDRE—Lot et maison situés au coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph, Saint-Boniface. Conditions faciles. S'adresser à Liguori Gagné.

—Pour chaussure de toutes sortes à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Le Vendredi Saint étant un jour de fête légale le bureau de poste ne sera ouvert que pour le départ et l'arrivée des malles à 9.30 et 11.30 a.m., et 4 et 5.30 heures p.m Il en sera de même le lundi de Pâques, 18.

—Les marchands de grain de Winnipeg constatent avec un vif sentiment de malaise que tous les élévateurs et entrepôts de Montréal sont remplis. La compagnie n'a plus de local à leur offrir pour hangarage de leur grain. L'ouverture de la navigation les soulagerait d'un grand embarras.

—Pour un beau chapeau à la dernière mode, allez chez F. E. Verge.

—Economisez votre argent en faisant vos achats chez H F. Despars :

9 boites tomates pour...	$1.00
9 boites blé d'inde pour.........	1.00
9 boites petits pois pour........	1.00
9 boites haricots pour...........	1.00
20 lbs morue fraîche pour.......	1.00
20 lbs petits poissons (Tomy Cod) pour..........	1.00
5 lbs bon thé pour....	1.00
20 lbs riz pour............	1.00

Ces prix sont strictement pour argent comptant. 3.23 jno.

Chronique de la Province.

Saint-Eustache,

10 avril.—La famille Sylvestre, venue de France l'année dernière, quitte Saint-Laurent pour aller s'établir à la Grande Clairière.

—Un habitant de Shoal Lake quittait sa femme, il y a environ huit ans. Celle ci n'entendant plus parler de lui, prenait dernièrement un autre mari. Or, voici que le premier époux s'avise de donner signe de vie à sa légitime et lui annonce son arrivée prochaine. Sa lettre est timbrée d'Edmonton ; il n'est donc pas loin désormais. Le second n'a plus qu'à se "gréer" pour partir, en attendant qu'il ne reprenne fantaisie à celui qui arrive de faire une seconde absence prolongée.

—Saint-Laurent reçoit peu d'émigrants cette année. Ils sont probablement tous accaparés à leur passage à Winnipeg par des gens intéressés. Cependant cette place offre tout autant d'avantages que foule d'autres, et le passage prochain d'un chemin de fer pourrait faire réfléchir sérieusement sur la valeur des bois et terres à foin qui s'y trouvent abondamment.

—Le R. P. Gascon était souffrant ces derniers jours. Les fatigues énormes que l'infatigable missionnaire s'impose journellement ne cessent pas que d'épuiser sa santé, qui est cependant bien précieuse, particulièrement pour les enfants qu'il instruit avec un si grand dévouement.

NAISSANCE

ALLAIRE—En cette ville, le 9 courant, Madame J. P. O. Allaire, d'un fils.

AGRICULTURE

DES PAROLES BIEN SENSÉES

Un vénérable prêtre me disait l'autre jour ces paroles bien sensées : "On dirait que les gens de la campagne sont atteints de la maladie d'émigrer dans les villes où ils ont l'espoir d'y vivre plus à l'aise. Les campagnes se dépeuplent, l'agriculture souffre faute de bras, la colonisation demeure stationnaire et les cultivateurs qui ont cru trouver le bien-être dans les cités n'y rencontrent que misère et pauvreté."

Ces paroles indiquent un état de choses extrêmement regrettable, une véritable plaie sociale. En effet, que voit-on aujourd'hui au commencement de chaque printemps ? Des centaines, des milliers de fils de cultivateurs qui se dirigent vers les grands centres pour y travailler ; bien plus, des chefs de famille laissent en grand nombre leurs fermes pour venir chercher dans les villes misère et déception. Le goût de la vie des champs et de ses travaux disparait petit à petit chez le cultivateur pour faire place à celui de la vie demi-oisive de la cité. C'est un grand malheur pour un peuple, surtout pour notre peuple canadien qui ne pourra vivre et prospérer que par l'agriculture.

Permettez-moi, amis lecteurs, de vous citer un exemple de cette manie d'abandonner la ferme pour travailler à la ville :

Un cultivateur des environs de Saint-Jérôme possède une ferme dont il a refusé $5,000. Pris comme beaucoup d'autres de la maladie d'aller vivre à la ville, il loue pour l'espace de quatre ans sa terre, au prix modique de $80 par année, il vend ses animaux et le voilà à la ville où tout doit lui sourire ; en effet, pendant trois mois, l'ouvrage va bien. Mais, oh malheur ! au bout de ce temps, notre homme tombe malade et ne peut travailler durant deux mois ; l'hiver est à la veille de venir quand il peut se mettre à l'ouvrage ; il n'a pas travaillé trois semaines qu'on lui dit qu'il n'y a plus d'ouvrage, et avec la neige, commence pour notre pauvre cultivateur une vie de misère et de tribulations ; il a bien vite épuisé ses petites épargnes, le bois est cher, la vie aussi, et il n'y a plus d'ouvrage. C'est alors que notre cultivateur s'aperçoit que tout n'est pas rose à la ville ; il voudrait bien se voir sur sa ferme, mais il ne le peut ; pour ne pas mourir de faim, il est obligé d'emprunter de l'argent et d'hypothéquer sa terre. Pendant les quatre années qu'il demeura à la ville, il dépensa plus durant l'hiver qu'il ne faisait d'épargnes pendant l'été. Ce fut avec la plus grande joie qu'il reprit possession de son terrain, bien que cette joie fût un peu tempérée par la perspective d'avoir à payer une hypothèque de $500 occasionnée par son séjour à la ville qu'il maudit maintenant.

Cet exemple entre mille prouve ce qui arrive au cultivateur qui abandonne les champs pour la ville.

Un jeune homme passe son temps à gagner quelques piastres à travailler à la ville, généralement il dépense son argent à mesure qu'il le fait, il vieillit ainsi sans songer à s'établir et meurt sans avoir fait rien autre chose qu'un journalier. N'eût-il pas mieux valu pour ce jeune homme de se choisir un beau lot sur nos terres colonisables et d'y travailler chaque année ? Au bout de dix ans il aurait eu un établissement qui eût valu de $1,000 à $1,500. Mais non la ville attire ce pauvre fils de cultivateur, il y va et s'y perd. Cet exemple n'est-il pas plus triste que le premier ? Je pourrais multiplier presque à l'infini ces exemples, je m'arrête, mais en finissant, je vous dis du plus profond de mon âme : "cultivateurs, restez sur vas terres, là est votre fortune, votre bonheur et votre vie."

MACHINE A TONDRE LES MOUTONS

Il est maintenant admis que la machine à tondre les moutons fonctionne à merveille. C'est surtout en Australie qu'elle est d'une grande utilité. Au printemps dernier, on y a tondu au-delà de 150,000 moutons à la tondeuse mécanique qui enlève en moyenne sept onces de laine de plus à chaque mouton qu'au moyen des tondeuses à la main. Un homme au moyen de cette nouvelle machine peut tondre facilement 160 moutons par jour.

Allons dire maintenant que nous ne sommes pas dans une ère de progrès.

PENSEZ A VOTRE JARDIN POTAGER

Cultivateurs, pensez à votre jardin. Dans quelques semaines vous y trouverez de l'occupation. D'ici à ce temps, ne croyez-vous pas qu'il soit opportun d'engraisser autant que possible ce coin de votre ferme afin que vous soyez récompensés au temps de la récolte par une ample moisson de légumes de toutes sortes ? Dans ce cas n'oubliez pas de répandre sur la neige durcie de votre jardin tout le fumier que vous procure votre poulailler. La neige fondante et la pluie vont dissoudre cet engrais de la manière la plus avantageuse pour le sol de votre jardin potager. Si vous suivez mon conseil vous serez étonnés du résultat de la prochaine moisson.

A PROPOS DE VOLAILLES

Un éleveur expérimenté de volailles dit ce qui suit :

" Je n'ai jamais entendu dire que celui qui soigne ses poules trois fois par jour ait parfaitement réussi à faire pondre ces dernières. Pour la bonne raison qu'une poule pondeuse doit prendre beaucoup d'exercice, ce qui n'a pas lieu si elle est continuellement gorgée de nourrriture. Il arrivera que les poules soignées ainsi deviendront trop grasses, mourront d'apoplexie ou de dégénérescence du foie."

Avis donc à ceux qui ont des volaillés ; qu'ils aient constamment à la mémoire ce dicton : *Bonne gratteuse bonne pondeuse.*

UNE EXCELLENTE RECETTE

Une bonne recette est bien celle-ci : Prenez deux onces de gomme arabique de première qualité, une once et demie d'empois, un quart d'once de sucre blanc. Mêlez le tout et pulvérisez parfaitement, jetez cette poudre dans une chopine d'eau et faites bouillir pendant quelque temps. Vous aurez la meilleure colle, parait-il, qu'il soit possible de désirer.

AVIS.

PRENEZ AVIS que la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba & South Eastern, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation en prolongeant le délai fixé pour la construction de la ligne de chemin de fer de la compagnie, de deux ans et pour d'autres fins.

19 janvier 1892.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs de la dite compagni .

9i 1.27.92

AVIS.

MUNICIPALITE DE LaBROQUERIE.

Cour de Revision.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de LaBroquerie a adopté pour l'année 1892 le rôle d'évaluation fait en l'année 1891, et que toutes plaintes contre le dit rôle ou au sujet d'omission au dit rôle qui seront remises au greffier de la municipalité le ou avant le 21ème jour d'Avril A.D. 1892, seront entendues par la Cour de Révision laquelle siegera à la salle du Conseil, à Sainte-Anne, le deuxième jour de Mai A.D. 1892, à 10 heures A.M.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour de Mars A.D. 1892.

THÉOPHILE PARÉ,
2i 23.3 Greffier.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi, le 13 Mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après contrats sur chacune des routes suivantes, durant quatre ans à partir du 1er juillet prochain :

Deloraine et Waneche, une fois par semaine, distance supputée, 20 milles.

Dominion City et Emerson, six fois par semaine, distance supputée, 10 milles.

Donore et gare du chemin de fer Osborne, deux fois par semaine, distance 1 mille.

Emerson et Stuartburn, une fois par semaine, distance 29½ milles.

Fernton et Winnipeg, trois fois par semaine, distance 4 milles.

Marquette et Woodlands viâ Meadow Lea, deux fois par semaine, distance 9 milles.

Millbrook et Queen's Valley, une fois par semaine, distance 7½ milles.

Richland et Winnipeg, deux fois par semaine, distance 37½ milles.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations au sujet des contrats ci-dessus peuvent être vus aux bureaux de poste aux termes des routes respectives et à ce bureau, endroits où l'on peut aussi se procurer des blancs de soumissions.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 18 mars 1892.

3i 6.4.92

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préferentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10 2.92 Solliciteurs de la compagnie.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer "La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario ; de là se dirigeant au nord-est ou au nord-ouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.